Editorial

Autor(en): **Savary, J.-C.**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **34 (1954)**

Heft 5

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Editorial

Notre Revue a publié, sous la forme d'un encart joint à son numéro d'avril, l'arrangement du 3 mai 1954. Dans le commentaire qui l'accompagnait, la Chambre de commerce suisse en France a expliqué pourquoi elle ne peut se déclarer satisfaite de cet accord, qui constitue la prolongation d'un régime de restrictions décrété unilatéralement par le Gouvernement français, à titre temporaire, au mois de février 1952.

En réalité, ce ne sont pas tant les résultats pratiques de cet arrangement, ni telle ou telle clause contractuelle qui nous semblent insuffisants, mais bien plutôt le système lui-même, la méthode d'élaboration de ces textes, l'atmosphère dans laquelle ils sont négociés.

De plus en plus se tendent, sur les transactions commerciales intra-européennes, les inextricables réseaux d'accords multiples à validité beaucoup trop limitée qui ne peuvent tenir compte des nécessités sans cesse mouvantes des affaires, entravent le commerce qu'ils devraient faciliter et en altèrent les caractères fondamentaux : l'initiative, la souplesse, l'adaptation immédiate aux besoins du marché.

Il n'est pas conforme aux intérêts que nous défendons que tous les six mois un nouvel accord doive être négocié entre nos deux pays. Il en résulte un climat d'incertitude et des solutions de continuité qui privent les affaires de cette pérennité indispensable aux grands desseins.

Il n'est pas compatible non plus avec les nécessités d'un commerce sain et régulier que ces accords interviennent chaque fois avec plus d'un mois de retard.

Il n'est pas digne enfin de nos deux pays de déléguer ses représentants les plus éminents pour discuter, des semaines durant, sur des contingents extrêmement faibles, parfois même dérisoires, avec autant d'âpreté que s'il s'agissait de problèmes capitaux.

C'est la sixième fois depuis 1952 que de pénibles négociations sont conclues par la reconduction, à quelques détails près, d'un régime qui devait être exceptionnel.

Nous comprenons parfaitement que certains principes généraux doivent être sauvegardés, fût-ce par des discussions académiques ou des pourparlers diplomatiques. Cependant, ces accords conditionnent directement l'activité, le niveau de vie de milliers d'ouvriers, d'employés, d'industriels et de commerçants et leur discussion délicate, parfois laborieuse, tous les six mois, finit par exacerber les tendances nationalistes et protectionnistes et par dresser l'une contre l'autre les opinions publiques de deux pays aussi liés que le sont la France et la Suisse.

Si l'on considère avec un peu de recul tous les pourparlers qui se sont succédés depuis la guerre, on est amené à conclure que malgré les résultats tangibles acquis, ils n'ont pas facilité la bonne entente entre nos deux pays et qu'à tout prendre les concessions que se sont arrachées, de haute lutte, des négociateurs habiles ont été payées très cher, non seulement par le temps qu'elles ont absorbé, mais aussi par l'état d'esprit qu'elles ont créé.

Il semble que peu à peu les conditions nécessaires à un examen complet de l'ensemble des rapports économiques franco-suisses se réalisent, et nous souhaitons qu'il soit bientôt possible de négocier de nouveaux accords dans une atmosphère plus sereine et plus confiante, dans laquelle on puisse s'élever au-dessus des contingences particulières, pour établir les rapports économiques entre nos deux pays sur une politique large et de longue vue.

Le Président
de la Chambre de commerce suisse en France

J.-C. SAVARY.